

Préface à "Les Preuves"

29 septembre 1898

Un livre sur l'affaire Dreyfus édité par le quotidien socialiste "La Petite République

Je réunis en volume, les articles publiés dans la Petite République, sur l'affaire Dreyfus. Je tiens d'abord à remercier les lecteurs du journal qui m'ont permis d'entrer dans le détail d'une affaire compliquée, et qui ont bien voulu me suivre dans d'assez longues déductions.

Evidemment, le prolétariat ne veut plus se tenir à des formules générales. Il a, sur l'évolution de la société, une conception d'ensemble ; et l'idée socialiste éclaire devant lui le chemin. Mais il veut aussi connaître à fond et jusque dans les moindres ressorts, le mécanisme des grands événements. Il sait que s'il ne démêle pas les intrigues compliquées de la réaction il est à la merci de tous les mensonges démagogiques : et il vient de donner la mesure de sa force intellectuelle en déjouant un complot où Rochefort était le répondant de l'abbé Garnier.

Saisir la direction générale du mouvement économique qui va vers le socialisme, et pénétrer par l'analyse le détail de la réalité complexe et mouvante, voilà, pour le prolétariat, la pensée complète. Et désormais, dans toutes les grandes crises nationales, il faudra compter avec lui.

Un premier et grand résultat est atteint. La procédure de révision est engagée et la cour de cassation est saisie du - dossier de l'affaire. Mais la lutte n'est pas finie : et il y aurait un péril extrême à s'endormir. Les hommes qui ont machiné l'odieux procès contre Picquart pour empêcher l'ouverture de la révision recourront sans doute aux tentatives les plus audacieuses, les plus criminelles, pour troubler et fausser la révision commencée, pour affoler et égarer l'opinion. Désarmer pendant qu'ils se livreront aux plus louches manœuvres ce serait une fois de plus trahir la vérité. Ce serait aussi trahir la classe ouvrière sur qui la haute réaction militaire épouserait ses vengeances. Donc, la bataille continue.

Ce n'est pas que nous ayons aucune raison précise de mettre en doute pour l'affaire Dreyfus la bonne foi et le courage de la cour de cassation. Elle se peut très bien qu'elle comprenne la grandeur de son devoir et de son rôle, qu'elle veuille faire acte de vérité, produire au jour tous les crimes et toutes les hontes, corriger les erreurs et refouler les violences de la justice militaire. Mais il se peut aussi qu'elle se heurte à de rudes obstacles et que sa vigueur défaille. Elle trouvera devant elle deux difficultés principales. D'abord, le terrain de l'affaire Dreyfus est comme encombré de décisions judiciaires ineptes et iniques, qui peuvent arrêter ou gêner tout au moins la marche de l'enquête. Esterhazy est acquitté à la suite d'une véritable comédie judiciaire ; mais enfin il est acquitté et il est sans doute malaisé de l'appeler de nouveau à s'expliquer. La chambre des mises en accusation, malgré les charges écrasantes de l'information Bertulus, a mis hors de cause, pour les faux Speranza, Esterhazy, du Paty de Clam et Mme Pays ; la cour de cassation a eu beau flétrir ces arrêts étranges ; elle a été obligée de les confirmer au fond et quoique pour le faux Blanche un sentier reste ouvert aux poursuites, un gros bloc obstrue le grand chemin.

Enfin l'autorité militaire s'est saisie du colonel Picquart par une procédure jésuitique, mais qui n'est peut-être pas littéralement illégale. Elle essaiera sans doute, par le petit bleu, de retenir à elle l'affaire

Dreyfus, et d'opposer à la révision la condamnation criminelle, mais légale, du colonel Picquart, étranglé à huis clos.

Dans le terrain que doit fouiller la cour de cassation il n'y a pas un seul fragment de vérité qui ne soit recouvert d'un mensonge judiciaire. La cour de cassation aura-t-elle le courage de briser ces mensonges légaux pour chercher la vérité? Pourra-t-elle concilier la fonction légale qui lui est assignée par le Code avec la fonction quasi-revolutionnaire que lui assignent les événements?

Elle est la gardienne de la loi : or, la loi, par une application monstrueuse, a travaillé jusqu'ici, dans toute cette affaire, contre la vérité.

La cour de cassation pourra-t-elle rétablir la vérité sans froisser la loi? Et comment délogera-t-elle Esterhazy et du Paty des abris légaux que la trahison gouvernementale a ménagés à l'espion et au faussaire? Voilà la première difficulté.

Il en est une autre La cour de cassation découvrira certainement, ans son enquête, des vérités terribles. Il est impossible que la longue série des faux produits par le bureaux de la guerre ait pu être fabriquée sans la complicité, ou du moins sans la complaisance des grands chefs. De plus, la forfaiture du général Mercier communiquant aux juges, en violation de la loi, des pièces inconnues de l'accusé et empruntant même ces pièces à un autre dossier que celui de l'affaire Dreyfus est certaine. Sur le général Mercier pèsent donc les responsabilités les pis lourdes.

La cour de cassation aura-t-elle l'énergie d'attaquer les grands chefs, les grands coupables? Et sachant que pour eux la lumière serait mortelle osera-t-elle faire toute la lumière?

Encore une fois, il n'y a dans mes paroles aucune intention blessante pour la cour de cassation. Il se peut qu'elle s'élève au-dessus de toute crainte, au-dessus de toute fausse prudence et qu'elle ait l'entier courage de l'entière vérité.

Je dis seulement que les crimes prolongés de la haute armée et la longue suite des mensonges judiciaires ont créé une situation si terrible que peut-être aucune force organisée de la société d'aujourd'hui ne peut résoudre le problème sans le concours passionné de l'opinion.

Quelle est l'institution qui reste debout? Il est démontré que les conseils de guerre ont jugé avec la plus déplorable partialité ; il est démontré que l'Etat-Major a commis des faux abominables pour sauver le traître Esterhazy et que la haute armée a communié, sous les espèces du faux, avec la trahison.

Il est démontré que les pouvoirs publics, par ignorance ou lâcheté, ont été traînés pendant trois ans à la remorque du mensonge.

Il est démontré que les magistrats civils, du président Delegorgue au procureur Feuilloley, se sont ingéniés, par des artifices de procédure, à couvrir les crimes militaires.

Et le suffrage universel lui-même, dans son expression légale et parlementaire n'a trop longtemps, jusqu'à l'éclair du coup de rasoir, que donner au mensonge et au faux l'investiture nationale.

Oui, quelle est l'institution (lui reste debout? Il n'en est plus qu'une : c'est la France elle-même. Un moment, elle a été surprise, mais elle se ressaisit et même Si tous les flambeaux officiels s'éteignent, son clair bon sens peut encore dissiper la nuit.

C'est elle et elle seule qui fera la révision. J'entends par là que tous les organes légaux, la cour de cassation, les conseils de guerre, sont incapables désormais de la vérité complète, Si la conscience française n'exige pas chaque jour toute la vérité.

Voilà pourquoi, bien loin de désarmer aujourd'hui, les citoyens qui ont entrepris le combat contre les violences et les fraudes de la justice militaire doivent redoubler d'efforts pour éveiller et éclairer le pays. Voilà pourquoi aussi nous tenons à fournir au prolétariat les éléments de discussion et de preuve

que nous avons recueillis.

Beaucoup même de nos adversaires de la première heure ont bien voulu nous dire qu'ils avaient été ébranlés par notre démonstration. Mais toujours un doute revient en eux : Comment est-il possible, disent-ils, que sept officiers français aient condamné un autre officier sans des preuves décisives? A vrai dire, un argument aussi général exclurait a priori toute erreur judiciaire. Mais il est faux que toujours et en tout cas il y ait entre officiers cette solidarité étroite.

Oui, quand ils ont à se défendre contre les civils ou contre les simples soldats, ils font bloc. Mais il existe entre eux de terribles rivalités de carrière d'amour-propre et d'ambition. Que de fois sur le champ de bataille même les généraux se sont trahis les uns les autres, pour ne pas laisser à un rival tout l'éclat de la victoire!

Or, depuis quelques années, il y avait dans l'armée d'implacables luttes de clan. Le parti clérical, ayant perdu pendant la période républicaine de la République la direction des administrations publiques, des services civils, s'était réfugiés dans l'armée. Là, les anciennes classes dirigeantes les descendants de l'armée de Coudé se groupaient en une caste hautaine et fermée. Là, l'influence des jésuites, recruteurs patients et subtils de la haute armée, s'exerçait souverainement. Fermer la porte à l'ennemi, au républicain, au dissident, protestant ou juif, était devenu le mot d'ordre.

Depuis des années, la presse catholique signalait le nombre croissant des juifs qui par l'Ecole polytechnique ou l'Ecole de Saint-Cyr entraient dans l'armée. Drumont avait allumé une sorte de guerre civile contre les officiers juifs.

Or, voici qu'un juif pénètre, le premier de sa race, à l'Etat-Major, au coeur même de la place. Après lui sans doute d'autres vont venir : et dans l'antique domaine que se réservait l'aristocratie cléricale exclue un moment des autres fonctions, voici que l'intrus va s'installer.

Vite il faut couper court au scandale. Tout d'abord des rumeurs vagues, des théories générales sont propagées : par quelle imprudence la nation française accueille-t-elle, au centre même de son institution militaire, la race maudite, le peuple de trahison qui, ne pouvant plus crucifier Dieu retiré dans les hauteurs, va crucifier la Patrie? Et aussitôt qu'à l'Etat-Major des fuites de documents sont constatées, c'est vers le juif que se tournent secrètement les yeux :

Ah! quelle chance Si c'était lui! Ah! quelle faveur de la Providence, quelle grâce divine Si dans le premier juif qui viole de sa seule présence le sanctuaire de l'Etat-Major la trahison s'était logée! Par lui et en lui tous les autres seraient à jamais discrédités.

Aussi, quand du Paty de Clam constate entre l'écriture du bordereau et l'écriture de Dreyfus quelques vagues analogies, toutes ces haines sournoises, ayant trouvé leur centre, se précipitent et s'organisent. C'est la soudaine cristallisation de la haine.

Dans quelle mesure du Paty de Clam et Henry, les deux meneurs du procès Dreyfus, furent-ils dupes eux-mêmes de cet entraînement? Y eut-il de leur part complaisance fiévreuse au préjugé général? Ou bien est-ce de parti pris, en pleine conscience, qu'ils frappèrent l'innocent? Nous ne le saurons avec certitude que lorsque l'enquête aura été poussée à fond : il nous est impossible encore de savoir quelle fut la part de l'entraînement à demi volontaire, quelle fut la part du calcul scélérateur.

Mais ce qui est sûr dès maintenant c'est que, dans les bureaux de la guerre, les coeurs et les cerveaux étaient prêts dès longtemps pour la condamnation du juif. Et voilà sans doute la cause maîtresse d'erreur.

Mais elle ne suffisait pas. Il y a fallu encore l'ambitieuse sottise d'un ministre médiocre et infatué. Le général Mercier, d'abord hésitant, fut peu à peu entraîné par un système combiné de flatteries et de menaces.

Ce pauvre esprit présomptueux, qui prétendait " de son seul flair d'artilleur " résoudre sans étude les problèmes techniques les plus ardues, avait été grisé à la Chambre par les applaudissements qui suivaient sa banale parole. Il crut qu'il pouvait, par l'affaire Dreyfus, jouer un grand rôle : Mater les juifs, sauver la France des menées de trahison, conquérir les bonnes grâces de l'Eglise et l'appui de Rochefort, c'était bâtir à nouveau, sur une base plus solide, la fortune de Boulanger. Quand son entourage clérical vit qu'il souriait à cette pensée, il le brusqua en communiquant aux journaux le nom de l'officier prévenu. Plus tard, l'Eclair s'est vanté qu'il a fallu enlever de vive force son assentiment. Mais quand il eut sauté le pas, quand il se fut livré à la Libre Parole, quand il eut mis toute sa fortune ministérielle sur cette carte, à tout prix il voulut gagner la partie.

Qu'on joigne à cela la sottise de tout le personnel judiciaire de l'armée, qu'on se rappelle la lamentable imbécillité de Besson d'Ormescheville et de Ravary, on comprendra qu'en ces cerveaux fatigués, l'erreur la plus grossière ait pu germer.

Et par une sorte de fatalité, il se trouve qu'au conseil de guerre qui doit juger Dreyfus, il n'y a aucun officier d'artillerie. Peut-être un officier d'artillerie eût-il fait observer aux juges que le bordereau contenait des détails inapplicables à un artilleur. Il y a notamment à propos du frein hydraulique, substitué par l'auteur du bordereau au frein hydropneumatique, une erreur qu'un officier d'artillerie n'aurait pu commettre.

Personne, au conseil, n'a pu avertir les juges. Et ceux-ci, délibérant sous la communication impérative de pièces secrètes, ont condamné comme à la manoeuvre.

Ainsi, bien loin qu'il faille s'étonner de la condamnation de Dreyfus innocent, tant de forces d'erreur et de crime concouraient à le perdre que c'eût été presque miracle qu'il échappât.

Comment ceux qui s'étonnent de la condamnation de Dreyfus ne trouvent-ils pas plus stupéfiant qu'en plein XIXe siècle, en pleine France républicaine, sous un régime d'opinion publique et de contrôle, l'Etat-Major ait pu accumuler en secret, pendant trois ans, les crimes que l'aveu d'Henry a fait éclater au jour? Oui, pendant trois ans, comme en un antre profond et inaccessible à la lumière, la hante armée de la France a pu fabriquer des faux, se livrer à toutes les manoeuvres de mensonge, peut-être même se débarrasser par le crime de Lemer cier-Picard et d'Henry, et il a fallu, si je puis dire, un accident, une surprise de clarté, pour que ce fonctionnement normal de scélératesse fût soupçonné du pays,

Sous la République française, avec le gouvernement parlementaire, avec la liberté de la presse et de la tribune, les crimes obscurs des républiques italiennes, assassines et empoisonneuses, ont pu être continués pendant trois ans. Cette guerre à coups de papier faux est comme la reproduction de la guerre sournoise avec des coupes empoisonnées que se livraient les Italiens du XVe et du XVIe siècle. Voilà l'étrange, voilà le surprenant, et non que Dreyfus innocent ait été condamné.

Il faut donc écarter cette sorte de préjugé, et regarder directement les faits. Or, à l'examen des faits, il est certain que Dreyfus est innocent. Les dirigeants ont pu affirmer sa culpabilité. Tant qu'ils l'ont fait en termes généraux, leur affirmation échappait à toute discussion. Mais dès qu'ils essaient de préciser et de produire une preuve, cette preuve tombe. Toutes les fois qu'ils puisent dans le fameux dossier c'est pour remonter à la surface du puits mystérieux ou une sottise ou un faux.

Faut-il croire qu'un sort leur a été jeté? Tous les bâtons sur lesquels ils s'appuient se brisent en leurs mains ; c'est du bois pourri. Et lorsque la révision se fera, lorsque le procès recommencera au grand jour, il sera difficile ou mieux il sera impossible à l'Etat-Major de dresser un acte d'accusation et il s'abîmera lui-même dans le néant.

Aussi, désespérant de trouver désormais des charges sérieuses contre Dreyfus la haute armée, aidée par la faiblesse des gouvernants et la complicité sournoise de l'Elysée, tente une diversion suprême en essayant de déshonorer et de perdre le colonel Picquart.

De là, la monstrueuse accusation de faux dressée contre lui à propos du petit bleu.

D'avance, dans la série même des articles réunis aujourd'hui dans ce volume, nous avons répondu à cette accusation. J'ajoute seulement, dans cette courte préface, que cette machination scélérate est préparée dès longtemps. Evidemment, l'Etat-Major lui-même la trouve risquée. Tant qu'il a espéré qu'il pourrait se sauver et empêcher la révision sans recourir à cette scélébratesse suprême, il l'a ajournée, et c'est seulement quand la révision menaçante était déjà sur lui, qu'il a frappé ce coup de désespoir.

Mais dès longtemps, il le méditait et le tenait en réserve. Dès longtemps, les deux faussaires, Henry et du Paty, préparaient contre Picquart l'accusation de faux.

Elle s'annonce tout d'abord dans la lettre qu'Henry écrit au colonel Picquart en juin 1897, et où il parle de " la tentative de suborner deux officiers du service pour leur faire dire qu'un document classé au service, était de l'écriture d'une personnalité déterminée ". Henry qui avait déjà fabriqué la fausse lettre contre Dreyfus préparait en ce moment contre Picquart de faux témoignages.

Les dépositions de Lauth, si perfides à la fois et si incohérentes, portent la marque d'un entraînement incomplet.

Puis, en novembre 1897, c'est la fausse dépêche Blanche où Esterhazy et du Paty disent au colonel Picquart : " On a des preuves que le bleu a été fabriqué par Georges. " Ainsi, c'est dans un faux que l'accusation de faux commence à s'essayer : c'est une pièce fausse qui sert de berceau au mensonge encore vagissant. Mais dès lors, contre les menteurs et faussaires se dresse cette question terrible : Comment n'avez-vous pas, dès la première heure, dénoncé officiellement le colonel Picquart?

Au procès Esterhazy, en janvier 1898, quand il faut à tout prix sauver le uhlan, l'illustre Ravary, dans son rapport, essaie de jeter le doute sur l'authenticité du petit bleu. Mais ici la question se fait plus pressante encore : Esterhazy est accusé de trahison. L'ancien chef du service des renseignements prétend avoir reçu de ses agents une pièce qui établit entre Esterhazy et M. de Schwarzkoppen des relations louches.

Si cette pièce est fausse, Esterhazy est victime de la plus abominable machination. Si elle est authentique, il y a contre lui une présomption grave. le premier devoir des enquêteurs et des juges est donc de tirer au clair l'authenticité du petit bleu. Mais non, ils se contentent d'insinuations perfides. Ils n'osent pas dénoncer formellement comme fausse une pièce qu'ils savent authentique. Ils se bornent à la discréditer par des sous-entendus. Jamais machination plus scélérate ne s'étala plus cyniquement.

Aussi attendrons-nous, pour discuter de nouveau et plus à fond cette accusation misérable, de savoir si l'Etat-Major persiste dans cette manoeuvre. Il est si répugnant d'engager une discussion sérieuse avec les organisateurs d'un guet-apens, que nous ajournons la nouvelle discussion de fond que nous pourrions produire.

Il nous serait aisé de démontrer par les paroles mêmes de M. Lauth la fausseté de plusieurs parties de son témoignage et l'authenticité du petit bleu. Mais il nous plaît d'attendre que l'Etat-Major produise les nouvelles pièces fausses qu'il a sans doute fabriquées pour cette tentative suprême.

A cette heure, il nous suffit d'avertir une fois de plus les citoyens pour qu'ils ne permettent pas que le colonel Picquart soit jugé dans l'ombre. Qu'on l'accuse en plein jour ; nous ne demandons pas autre chose et nous avons la certitude que l'infamie de ses accusateurs éclatera. Plus de huis clos! Voilà le mot d'ordre des républicains, des honnêtes gens. Que ce soit notre cri de guerre! Et par la seule force de la lumière, nous vaincrons. Et notre grande France généreuse, faisant face une fois de plus aux puissances de réaction et de ténèbres, aura bien mérité du genre humain.